



Référence à rappeler: AR/RG/ok

Strasbourg, le 28 février 2019

### **A l'attention des organisations non gouvernementales de jeunesse qui coopèrent avec le Conseil de l'Europe**

Nous avons le plaisir de vous informer que la procédure de candidatures à l'organisation d'activités en coopération avec les Centres européens de la jeunesse pour le 1<sup>er</sup> semestre 2020 est ouverte. Ces activités concernent surtout des sessions d'études et des « projets spéciaux ». Veuillez trouver ci-joint les conditions spécifiques et les critères de participation ainsi que le formulaire de candidature.

Le programme d'activités pour 2020 sera basé sur les priorités et orientations de programme décidées par le Conseil mixte de la jeunesse pour 2020-2021. Nous vous invitons à soumettre des propositions d'activités qui rentrent dans les résultats attendus suivants:

1. **L'accès aux droits** : Les jeunes et les organisations de jeunesse ont bénéficié d'un soutien dans leur action pour accéder à leurs droits et promouvoir l'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie.
2. **La participation des jeunes et le travail de jeunesse** : Les organisations de jeunesse et les États membres ont bénéficié d'un soutien dans leur action pour développer la politique de jeunesse et le travail de jeunesse en faveur de la participation démocratique et de l'autonomie des jeunes
3. **Sociétés inclusives et pacifiques**: « Les travailleurs de jeunesse et les organisations de jeunesse ont bénéficié d'un soutien dans leur action en faveur de la construction de la paix et de la cohésion sociale, afin de prévenir et de combattre la discrimination et l'exclusion.

Vous pouvez trouver davantage de détails concernant chaque résultat attendu à l'adresse suivante <https://www.coe.int/en/web/youth/priorities> et dans le formulaire de candidature.

Les sessions d'études sont pour le Conseil de l'Europe une façon importante d'associer les jeunes au Programme Jeunesse pour la Démocratie. Elles sont également un moyen concret de soutien aux organisations et réseaux de jeunes, leur permettant notamment de couvrir les coûts de leurs activités et en leur procurant un soutien pédagogique professionnel.

Les organisations et réseaux de jeunes souhaitant présenter une demande d'activité pour le 1<sup>er</sup> semestre de 2020 doivent envoyer leur candidature au plus tard le **1<sup>er</sup> avril 2019** à l'adresse suivante : [eyc.studysessions@coe.int](mailto:eyc.studysessions@coe.int).

Antje Rothemund  
Chef de Service